

COMMUNIQUE DE PRESSE

Nanterre, le 08/09/2022

Opération préventive de démoustication

Une opération de démoustication aura lieu dans la nuit du 9 au 10 septembre dans une zone entre les communes de Sceaux et de Bourg-la-Reine.

De retour de voyage, un riverain a contracté la dengue, dont le moustique tigre peut être un transmetteur. La présence de moustiques tigre ayant été signalée dans le quartier, les services de l'Etat ont ordonné une démoustication, afin de protéger les populations d'une éventuelle circulation du virus.

Elle consiste en une pulvérisation d'insecticide, pendant la nuit dans un espace très limité, les moustiques ne circulant que dans un rayon restreint. Les produits utilisés sont à base de deltaméthrine, dûment homologué pour cette application. Cette même matière sert à la confection des produits anti-moustiques domestiques.

Il est recommandé de prendre quelques précautions, afin d'éviter toute exposition pouvant entraîner une éventuelle gêne transitoire, en particulier chez les personnes sensibles ou allergiques. Les services de l'Etat ont travaillé en collaboration avec les communes et les riverains ont été informés via un prospectus dans leur boîte aux lettres de la conduite à tenir pendant l'intervention.

Par ailleurs, chacun peut, en modifiant son comportement et en adoptant des gestes simples, participer à la lutte contre la prolifération des moustiques, en particulier en supprimant les eaux stagnantes qui favorisent la reproduction du moustique autour du domicile :

- éliminer les endroits où l'eau peut stagner (déchets verts, pneus usagés, encombrants...);
- vider les récipients contenant de l'eau (arrosoirs, soucoupes...);
- changer l'eau des plantes et des fleurs chaque semaine ;
- vérifier régulièrement le bon écoulement des gouttières ;
- couvrir les réservoirs d'eau (bidons, citernes, bassins) et les piscines hors d'usage.

Toutes les informations liées aux moustiques tigres et à la lutte contre sa prolifération sont disponibles sur le site de l'Agence régionale de santé :

<https://www.iledefrance.ars.sante.fr/moustique-tigre-en-ile-de-France>

Contact : Service départemental de la communication interministérielle
01.40.97.22.60 / pref-presse@hauts-de-seine.gouv.fr